# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2011

L' an deux mille onze et le jeudi 7 juillet à 20 heures, le conseil Municipal, dûment convoqué, s' est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Zanon, Maire.

#### <u>Présents</u>:

Mesdames Laurence COSTA, Houria GOMEZ, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT, Maryline WAGNER,

Messieurs Jean-Paul NEUF-MARS, André ŒIL, Gilles Reynaud, Bruno VIALATTE

Pouvoir a été donné par Monsieur Michel Donolato à Jean-Paul Neuf-Mars

Pouvoir a été donné par Monsieur Roger Ouvrier Bonnaz à Jean-Luc Zanon,

Absente: Madame Laurence CLOT

Madame Maryline WAGNER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai est lu et approuvé à l'unanimité.

#### **Travaux de voirie 2011**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de voirie 2011. Ces travaux ont été votés lors du Budget Primitif 2011.

La commune de La Coucourde a envoyé une consultation des prix à cinq entreprises : **EIFFAGE TP** de Montélimar, **EUROVIA DALLA** de Donzère, **SACER SUD EST** de Chateauneuf du Rhône, **SORODI JOLY** de Le Poët Laval, et **COLAS RHONE ALPES** de Valence. Un affichage en Mairie a été effectué du 09 mai au 07 juin 2011 inclus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir pour l'année 2011, le devis complet de l'Entreprise **SORODI JOLY** de Poët Laval pour un montant de 36 550 € HT, soit 43 713,80 € TTC.
- charge le Maire de faire le nécessaire et de demander auprès du Conseil Général les subventions afférentes à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

# Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales précise qu'il doit être établi, dans chaque département, un **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**. L'article 35 de cette loi fixe un certain nombre d'objectifs à attendre de cette réforme :

<sup>\*</sup> plus de commune non intégrée dans une intercommunalité ;

- \* aucune intercommunalité de moins de 5 000 habitants ;
- \* amélioration de la cohérence des territoires au regard de leur bassin de vie ;
- \* accroissement de la solidarité financière entre communes ;
- \* réduction du nombre de syndicats intercommunaux (dans les domaines de l'eau, de la télévision, des énergies, de l'irrigation, des rivières, etc.).

Si on ne peut qu'être favorable à ces objectifs, reste à connaître les moyens pour les atteindre. Monsieur le Maire fait alors un rappel de la situation actuelle et précise le projet préfectoral de redécoupage des territoires intercommunaux.

## 1 Situation actuelle

La Drôme compte 25 intercommunalités (de la plus importante : Valence et ses 122 000 habitants à la plus petite : le Pays de Rémuzat et ses 974 habitants) regroupant 357 communes (seule une quinzaine de communes ne sont pas en intercommunalité). La Coucourde est membre de la Communauté d'Agglomération de Montélimar-Sésame qui compte 15 communes pour 51 000 habitants. Les syndicats sont au nombre de 163.

# 2 Le projet préfectoral

- \* <u>au plan départemental</u> : le nombre d&apos;intercommunalités serait réduit à 14 et celui des syndicats à 107. Les deux intercommunalités extrêmes compteraient, l&apos;une 59 communes pour 238 000 habitants, et l&apos;autre, 9 communes pour 8 500 habitants.
- \* <u>au niveau de notre bassin de vie</u> : le projet suggère de fusionner Montélimar-Sésame avec la Communauté de Communes du Pays de Marsanne à laquelle serait adjointe la commune de Manas ce qui cumulerait ainsi 26 communes pour 60 000 habitants. Le Syndicat Intercommunal d&apos; Electricité de Puygiron (SIEP) disparaitrait et le Syndicat Intercommunal d&apos; Irrigation de la Région de Montélimar (SIIRM) fusionnerait avec le SYndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme (SYGRED).

## 3 Analyse

# \* Bref historique

Montélimar-Sésame est la seule intercommunalité drômoise qui présente la particularité d' une double évolution sur ces cinq dernières années :

- \* 1er janvier 2005 : financement du budget par le biais de la Taxe Professionnelle Unique et 1er projet de territoire avec transfert de nombreuses compétences (petite enfance, zones d'activités, etc.)
- \* 1er janvier 2010 : en intégrant Saulce, le statut de Communauté d' Agglomération est adopté avec un 2ème projet de territoire et de nouveaux transferts de compétences (assainissement collectif, etc.)

Chacune de ces étapes a fait l'objet, dans les 18 à 24 mois précédant leur mise en œuvre, d'études notamment sur les incidences financières des transferts de compétence. Ces études ont été présentées aux élus de toutes les communes qui ont délibéré sur chaque projet de territoire (dont celui en cours qui couvre la période 2010-2014) avec des données chiffrées et des

objectifs maitrisés.

\* Monsieur le Maire propose à l' assemblée de refuser Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

En fait, ce refus n'est pas motivé par l'idée d'un regroupement avec Manas et avec la Communauté de Communes du Pays de Marsanne (puisque sur les dossiers cantonaux nous travaillons ensemble, en parfaite harmonie) mais parce que :

- 1°) il serait pertinent, avant d'envisager toute extension intercommunale, **d'achever** ce qui est en cours ;
- 2°) aucune étude n'a été conduite sur les incidences (notamment financières) de cette fusion ;
- 3°) la présence d'une grande intercommunalité autour de Rovaltain, agglomérant près de la moitié de la population drômoise, **laisse craindre un véritable déséquilibre dans la mobilisation des financements des équipements structurants du département** ce qui n'est pas compatible avec l'objectif de solidarité financière voulue par le législateur.

Après avoir entendu l' exposé précédent,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal de la commune de La Coucourde,

- \* EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet;
- \* **SOUHAITE** une CONCERTATION et un VERITABLE DIALOGUE pour déboucher sur une nouvelle proposition départementale permettant d' assurer un réel équilibre des territoires qui respecte ainsi les objectifs définis par l' article 35 de la loi du 16 décembre 2010 et qui maintient une réelle proximité pour nos concitoyens;
- \* **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prendre part à ce débat et à cette concertation tant au niveau de notre bassin de vie qu' au niveau départemental en veillant au respect de ces équilibres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

# Travaux d' éclairage public Espaces de Leyne

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux d'éclairage public pour le futur Espace de Leyne et qu'à ce titre, il y a lieu de demander une subvention au Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme concernant ces travaux d'éclairage public.

Ces travaux sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Une étude technique et financière a été réalisée par le maître d'œuvre du projet de cet Espace de Leyne, la société OSMOSE Paysage de Sauzet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Accepte le projet de la société **OSMOSE Paysage** de Sauzet, pour un montant de **79 793,20 € HT, soit 95 432,67 € TTC**.
- Charge le Maire de solliciter la subvention du Syndicat Départemental d' Energie de la Drôme afférente à ces travaux,
- Demande l' autorisation de commencer ces travaux avant l' attribution de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil présents.

# Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe en raison du départ en retraite de l'Adjoint Administratif de 2ème classe en charge de l'accueil du secrétariat de mairie au 31 décembre 2011 et afin de renforcer le service administratif du secrétariat de mairie.

Les horaires de l'agent recruté pour ce poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe correspondront aux horaires d'ouverture de l'accueil du secrétariat de mairie, à savoir du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 9 h à 11 h, soit 17 heures par semaine.

Le Maire expose qu'il convient, pour des raisons de continuité de service public, que l'agent recruté pour ce poste effectue le remplacement de la Secrétaire Générale de mairie, lors des congés légaux annuels de celle-ci, soit 15 heures de plus par semaine de remplacement (5 semaines en tout) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. De même, l'agent recruté pour ce poste sera amené à effectuer le remplacement de l'agent postal communal, lors des congés légaux annuels de ce dernier, soit 15 heures de plus par semaine de remplacement (5 semaines en tout) selon les heures d'ouverture de l'agence postale communale, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le samedi de 9 h à 11 h.

A cet effet, les horaires de travail de l'agent recruté pour le poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe seront annualisés et seront donc de 19,88 heures par semaine.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°12/2011 en date du 15 avril 2011 concernant la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Madame Gisèle Vincent ne participant pas au vote) la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe (indice majoré 295 Echelle 3) à temps non complet (19,88 heures par semaine) avec effet au 16 août 2011.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2011 chapitre 012 article 6411 section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les membres du conseil présents.

## **Ouestions diverses**

#### Travaux:

- Les peintures intérieures de l'école maternelle ont commencé (entreprise SARL Platerie peinture de la Drôme Provençale).
- Les travaux de voirie (près des écoles et une partie de la rue royale à Derbières) débuteront le 18 juillet.

#### Famille:

La construction de la crèche / halte-garderie débutera en fin d'année 2011 pour une ouverture prévisionnelle en septembre 2012.

#### Communication:

- Le bulletin municipal a été distribué en juin.
- Un plan de la commune a été installé place Freydier. Ce même plan sur papier sera également disponible en mairie.

#### Sécurité routière :

- Un radar pédagogique remplacera bientôt les panneaux annonçant le radar répressif de La Coucourde (RN7).

#### **Environnement:**

Le rapport de la **S.A.T.E.S.E.** sur la qualité de rejet de la station d'épuration de la Coucourde est très correct.

#### Nucléaire:

Le 18 octobre aura lieu un exercice nucléaire pour toutes les communes situées à moins de 2 kms de la centrale nucléaire de Cruas.

## Ecole:

- Il n'y aura pas de changement au niveau de l'équipe enseignante à la rentrée prochaine. Les effectifs lors du dernier conseil d'école étaient de 121 élèves pour la prochaine rentrée 2011/2012.
- les élèves entrant en 6° à la rentrée prochaine ont reçu de la part de la mairie une calculatrice pour le collège. Ce cadeau a été distribué lors de la visite du Maire et de quelques Conseillers municipaux à l'école de Derbières pour les CM2. En même temps, le Maire a expliqué le fonctionnement de la démocratie locale et des questions / réponses ont permis aux élèves de mieux comprendre à quoi sert le Conseil Municipal.
- stage d'été à l'école de Derbières par Mr Leseigneur du 29 /08 au 1/09 pour les

élèves en difficulté.

- Le sable des bacs à sable sera changé durant les vacances.
- Une possibilité de classe de neige a été envisagée par Mr Leseigneur lors du dernier conseil d'école.

## Bibliothèque:

- Horaires d'été: mercredi et vendredi de 18 h à 20 h.
- En raison des manifestions du week-end du 14 juillet, fermeture exceptionnelle le vendredi 15.

#### **Informations:**

Les rapports 2010 du **C.M.P.E** de Cruas, du Syndicat de l'eau potable Rhône-Drôme, de Montélimar Sésame et du **SDED** ont été présentés et commentés. Ils sont à la disposition du public en mairie.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres,

Fait à la Coucourde, le 7 juillet 2011

Le maire ,  $\boldsymbol{Jean\text{-}Luc}\;\boldsymbol{ZANON}$